

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 19 OCTOBRE 2023

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le treize octobre deux mille vingt-trois, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; KLOPP Christophe ; DAOLIO Gilbert ; THILLOY Jean-François ; SCHMIDT Laurence ; BOYENVAL Philippe ; DHORNE Dominique ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie.

Absents excusés : DARRAS Marie-Christine (pouvoir à D. HESDIN) ; DEFFONTAINES Gérard (pouvoir donné à D. DHORNE).

I – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Marie-Claire DUBREUCQ comme secrétaire de séance.

II – INFORMATIONS DU MAIRE.

Néant

III – DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Mme DUBREUCQ explique au Conseil Municipal que le limiteur de bruit de la salle communale doit être changé. Pour ce faire, il est enlevé 8 000€ de crédit à l'opération « Atelier – Matériel » et 3 000€ à l'opération « commerce » pour les mettre sur l'opération « Achat matériel salle communale » :

D 2158-72 : Atelier – matériel

- 8 000€

D 231-138 : Commerce

- 3 000€

D 2188-074 : Achat matériel salle communale

+11 000€

Ouï les explications de la première adjointe, vice-présidente de la commission finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les mouvements de crédits présentés ci-dessus.

IV - CHOIX DE L'EXPLOITANT DU COMMERCE BAR/BRASSERIE/ÉPICERIE.

La commission commerce avec M. Sébastien GARAT, Manager du service Création de la Chambre de Commerce et de l'Industrie., Mme Virginie DECORTE, chargée de mission tourisme au Conseil départemental ont auditionné les deux couples candidats à l'exploitation de celui-ci.

L'ouverture des plis puis les auditions ont duré de 14h30 à 19h.

Ces moments ont été très riches en questionnements, échanges et le choix a été particulièrement difficile.

Finalement, la commission a opté pour la candidature de Mme Cloé DELCROIX et de M. Théo OTEVAERT car M. et Mme DUBOILLE ne semblaient pas avoir les moyens financiers suffisants.

D. DHORNE estime qu'il faut 50 000€ d'apport pour s'installer (25000 pour le matériel et 25000 pour le fond de roulement).

P. BOYENVAL demande si M. Mme DELCROIX-OTEVAERT les ont.

M. KLOPP confirme qu'au vu des éléments apportés (bien en propriété, épargne ...), ils n'auront pas de mal à obtenir un crédit.

M. et Mme DUBOILLE ont l'expérience en restauration que M. Mme DELCROIX-OTEVAERT n'ont pas. Ils n'ont, par contre, pas de diplôme alors M. Mme DELCROIX-OTEVAERT sont pâtisseries diplômés.

Mme DELCROIX se déclare chef de cuisine chez un grand groupe de restauration collective et M OTEVAERT est commercial. Monsieur garderait son emploi, s'occuperait de l'administratif et viendrait en renfort le week-end. Ils devront embaucher un cuisinier.

P. BOYENVAL remarque qu'ils auront à gérer le restaurant, le bar et l'épicerie plus la terrasse en été !

Il leur a été demandé pourquoi vouloir venir à Hébecourt car ils habitent près de Péronne. Ils ont répondu avoir le désir de s'installer.

E. BRISSY demande leur âge ? Ils ont 23 et 24 ans.

S. VAN DE MOORTELE se déclare impressionné par leur maturité.

C. KLOPP signale que Mme DELCROIX a le diplôme HACCP et l'autorisation de licence IV.

G. DAOLIO demande combien de couverts ont-ils prévu ? 60 maxi par jour (40 à l'intérieur et 20 en terrasse).

E. BRISSY remarque que par rapport au restaurant qui va ouvrir rue de la Vallée, il y aura une concurrence. Effectivement mais, a priori, la clientèle visée n'est pas la même et la mairie n'a pas vocation à empêcher l'ouverture de ce type d'établissement.

S VAN DE MOORTELE signale que M. Mme DELCROIX-OTÉVAERT ouvriraient du mercredi au dimanche de 7h à 20h.

L. SCHMIDT constate qu'ils ont prévu de faire traiteur et que c'est une bonne chose.

P. BOYENVAL demande quand est prévue l'ouverture. Si tout va bien, en 2025.

G. DAOLIO indique que M. Mme DELCROIX-OTÉVAERT ont été prévenus et ont intégré cette donnée.

E. BRISSY s'interroge sur le fait qu'il s'agit d'un engagement oral de la part de ce jeune couple. Et s'ils arrêtaient ? C'est un risque à prendre car il faut bien avancer.

Et si nous trouvions un meilleur projet, peut-on changer ?

M. TATTEBAUT remarque qu'il n'y a pas de places de parking. Si, 9 places sont prévues dans le projet.

P. BOYENVAL demande s'ils vont habiter dans le logement au-dessus du restaurant ?

Oui, le logement va être réaménagé pour les accueillir ce qui va permettre de fixer un loyer total de 1100€ mensuel.

Le loyer est une obligation pour obtenir des subventions de la Région.

Il va falloir penser rapidement à la réfection du logement car il est possible d'obtenir une subvention du Conseil départemental.

Les membres du Conseil Municipal discutent et se concertent sur le poids de l'investissement engagé à terme. Quelle que soit l'issue de tout cela, la commune reste propriétaire des murs.

M. le Maire demande par quel moyen le Conseil Municipal désire voter.

Il est décidé de voter à main levée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- Une procédure d'appel à candidature pour l'exploitation du commerce bar/brasserie/épicerie a été lancée en juillet 2023 avec date limite de dépôt au 31 août ;
- Deux candidatures ont été reçues sous la forme d'enveloppes scellées dans les délais impartis ;
- La commission « commerce » du Conseil Municipal les a ouvertes le 12 octobre 2023 en présence d'une personne de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Somme et d'une autre du Conseil départemental de la Somme ;
- Après ouverture des enveloppes, les deux couples candidats ont été auditionnés par le jury ;
- Il a demandé une semaine de réflexion supplémentaire afin qu'un choix juste et éclairé soit arrêté.

Où l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal délibère :

- 2 voix (M. DARRAS et S. BUDYNEK) pour la candidature de M. et Mme DUBOILLE

- 1 abstention (D. HESDIN)

- 12 voix (G. DAOLIO, G. DEFFONTAINES, D. DHORNE, L. SCHMIDT, E. BRISSY, P. BOYENVAL, M. TATTEBAUT, S. VAN DE MOORTELE, C. KLOPP, J-F. THILLOY, P. THEO, M-C. DUBREUCQ) pour la candidature de Mme Cloé DELCROIX et de M. Théo OTEVAERT.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, retient la candidature de Mme Cloé DELCROIX et de M. Théo OTEVAERT.

V – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire souhaite que des réunions de la commission travaux soient programmées pour les plantations et divers travaux à engager dans la commune.

M. le Maire annonce que la pré-réception des réseaux et voiries du Clos de Blimont est prévue le 23 octobre prochain à 14h00.

Il indique également qu'il faudra se positionner sur le chauffage de la mairie/école. Il s'agit d'une position de principe pour pouvoir demander et obtenir des subventions (DETR, département et région).
Il signale que les travaux devront être prépayés (avant réception des subventions) donc il sera nécessaire de prendre des prêts relais.

Suite au dernier attentat perpétré à Arras, le plan Urgence Attentat VIGIPIRATE a été réouvert.
De ce fait, la cour de l'école doit être fermée le soir et le week-end.

La séance est levée à 20h40

La secrétaire,
Marie-Claire DUBREUCQ

Le Maire,
Dominique HESDIN